

GENRE ET ECONOMIES PLURI'ELLES PROJET GEPE

ANSEJ pour les 19-35 ans

CNAC pour les 30-50 ans

Les dispositifs ANSEJ et CNAC proposent les mêmes avantages aux futurs créateurs de micro-entreprises qui sont soumis aux mêmes conditions hormis le critère de l'âge.

Dispositif destiné aux :

- **Chômeurs**
- **Justifiant d'une qualification ou savoir-faire en rapport avec l'activité envisagée**
- **Capables de mobiliser un apport personnel**

Il prévoit les avantages suivants :

- assistance au montage de projet et à l'octroi de crédit bancaire
- octroi de microcrédits et bonification des taux d'intérêt bancaire
- exonération de TVA, abatement des droits de douanes pendant la phase réalisation, exonération d'impôts pendant 3 ans après démarrage de l'activité

Le coût de l'investissement ne peut dépasser 10 millions de DA pour les deux formules de financement prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ :

Le financement triangulaire :

C'est une formule dans laquelle votre apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire.

DISPOSITIF D'APPUI A LA CREATION DE MICROENTREPRISE



Niveau 1 : Investissement jusqu'à 5.000.000 DA

Apport personnel	Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
1%	29%	70%

Niveau 2 : Investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA

Apport personnel	Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
2%	28%	70%

Le financement mixte :

Dans ce type de financement votre apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ.

La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux :

Niveau 1 : Investissement jusqu'à 5.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
71%	29%

Niveau 2 : Investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
72%	28%

Remarque : Il faut compter pas moins de 2 années entre l'idée de projet et son démarrage.

